

Compte-rendu du Conseil d'Administration  
de l'Aract Centre-Val de Loire  
du 18 septembre 2017

Le 18 septembre 2017, les Administrateurs se sont réunis à l'Aract Centre-Val de Loire sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 juin 2017
- Présentation de la nouvelle Direction
- Présentation du suivi budgétaire
- Point sur l'avancement de l'activité 2017
- Pistes de programmation 2018
- Questions diverses

Sont présents ou représentés :

**Administrateurs titulaires :**

Monsieur BIDEF	CFDT
Monsieur COUTON	MEDEF
Monsieur GONTARD	CFE-CGC
Monsieur HODIMONT	MEDEF représenté par Monsieur OUDIANE
Monsieur OUDIANE	MEDEF
Monsieur PELE	FO
Monsieur PERON	CGT

**Administrateurs suppléants :**

Monsieur ALLER	CFTC ayant voix délibérative en l'absence du titulaire
Monsieur FRODEFOND	CFE-CGC

Sont absents excusés :

Monsieur DAVIET	CPME
Monsieur DUCEAU	CPME
Madame GHERISSI	MEDEF
Madame GUILLAUT	U2P
Monsieur JARRY	FO
Monsieur MEYNENT	MEDEF
Madame PAC	CFDT
Madame PETIT	MEDEF
Monsieur ROSSIGNOL	CFTC
Monsieur TOMASI	U2P

Assistent également à la réunion :

Madame DELORME	Assistante de l'Aract Centre Val de Loire
Madame FREUNDLIEB	Directrice de l'Aract Centre Val de Loire

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer.

## Approbation du PV du précédent CA

Le Président propose de procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 juin 2017.

Monsieur PERON souhaite avoir des éléments par rapport au site internet et tout particulièrement sur l'espace collaboratif dédié aux Administrateurs qui devait être opérationnel cet été. Madame DELORME indique qu'un retard a été pris au niveau technique. Cet espace sera opérationnel prochainement. Monsieur PERON souhaiterait que la présentation des Administrateurs telle qu'elle apparaît sur les comptes rendus soit modifiée afin d'être homogène entre les présents ou représentés et les absents excusés. Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

Aucune autre remarque ou modification n'étant apportée, et sous réserve de la modification ci-dessus, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## Présentation de la nouvelle direction

Au cours d'une brève réunion précédant la présente séance, les Administrateurs ont pris à l'unanimité la décision de nommer Madame FREUNDLIEB à la direction de l'Aract Centre-Val de Loire. Au nom du Conseil, le Président lui adresse ses félicitations et lui souhaite la bienvenue.

Madame FREUNDLIEB relate brièvement son parcours au sein de l'association. Elle a assuré depuis onze ans le poste de Chargée de Mission sur diverses thématiques : compétences et mutations du travail, prévention des risques psychosociaux, reconnaissance au travail, attractivité et fidélisation.

Depuis plusieurs années, l'Aract a connu une absence de management, des orientations floues, un manque d'appui et de soutien au niveau de l'équipe. Or, la vraie force de l'Aract réside dans son équipe d'intervenants. Très investie, elle est la plus-value de l'association à laquelle il faut lui porter attention. Madame FREUNDLIEB souhaiterait, en collaboration avec le Conseil d'Administration, déterminer des orientations claires sur deux, voire trois ans. Jusqu'à maintenant, la programmation était dans sa majorité annuelle. Elle voit l'Aract comme étant un agitateur d'idées au niveau des conditions de travail. Elle se doit d'aider les acteurs des entreprises, les partenaires face aux enjeux de la transformation du travail. L'Aract a des choses à dire par rapport au travail de demain et tout particulièrement sur comment améliorer l'attractivité des entreprises en développant des emplois de qualité. L'association doit d'être plus présente sur ce champ.

Madame FREUNDLIEB souhaite déterminer des orientations plus claires, revoir le fonctionnement de l'équipe en instituant des réunions plus collaboratives, consolider les relations avec les partenaires financeurs régionaux, principalement la Direccte et le Conseil Régional, en leur prouvant ce que l'association sait faire. L'Aract doit être plus visible et lisible pour l'ensemble des acteurs institutionnels (santé et emploi).

Pour répondre à Monsieur PERON sur la précarisation des emplois générant du mal-être au travail qui devrait, selon lui, se faire jour dans les mois qui viennent suite aux récentes décisions gouvernementales, Madame FREUNDLIEB affirme que l'Aract est légitime sur le sujet concernant les effets des nouvelles formes de travail. Elle dispose déjà de points de veille. Cette piste pourrait faire partie des orientations 2018 soumises au Conseil d'Administration lors de la prochaine séance..

Pour répondre aux questions relatives à sa charge de travail, Madame FREUNDLIEB informe le Conseil d'Administration qu'elle continuera les actions qui lui ont été confiées au titre de Chargée de Mission jusqu'à la fin de l'année tout en assurant les missions relatives au poste de Directrice. Cependant, certains points relatifs à la nouvelle organisation devront être mis en attente jusqu'au début de l'année 2018.

Le Président estime qu'à terme, Madame FREUNDLIEB investira environ 50 % de son temps de travail à des actions opérationnelles afin d'être au plus près du terrain et des préoccupations des acteurs d'entreprises. Cependant, il n'est pas possible de redistribuer sa charge de travail en tant que Chargée de Mission sur les collaborateurs présents actuellement. Il est nécessaire de procéder au recrutement d'un collaborateur en CDI à temps plein. Auparavant, Madame FREUNDLIEB doit reconfigurer les missions des Chargés de Mission en poste afin de définir les actions qui seront confiées à la nouvelle recrue. Il soumet au Conseil d'Administration la décision de procéder au recrutement en soulignant que la décision du choix final du futur collaborateur relèvera de la Directrice, après validation des Présidents.

Le Conseil d'Administration se déclare favorable au lancement du recrutement d'un Chargé de Mission en CDI à temps plein.

## Présentation du suivi budgétaire (voir documents joints)

Madame DELORME commente les deux documents diffusés en séance (se reporter aux pièces jointes).

En ce qui concerne les produits :

- les prestations de services enregistrent une augmentation par rapport au budget initial 2017 (34 000 € au lieu de 11 000 €) suite à la concrétisation de deux accompagnements d'entreprises et d'un GPS (gestion des perspectives sociales). En revanche, la formation « itinéraire QVT » auprès de l'Unifaf qui devait être réalisée par l'ancienne Directrice est à ce jour annulée, l'Aract n'ayant, de plus, aucune demande spécifique de ce partenaire.
- les subventions présentent une baisse de 6 493 €. Madame DELORME précise qu'il ne s'agit pas d'une perte « pure » mais, pour certaines conventions, de décalages de réalisation entre 2017 et 2018 (Projets FEST, ARS-HAS 2017-2018, Académie Orléans Tours). Si ces financements n'interviennent pas en 2017, ils restent acquis sur 2018. En ce qui concerne le projet ARS-HAS 2016-2017, les 12 083 € prévus au budget initial (établi en février 2017) ont été imputés au bilan comptable 2016 (arrêté en mars 2017) en fonds dédiés. Le suivi budgétaire présenté ce jour intègre cette modification au niveau de la ligne report/ressources non utilisées exercices antérieurs. Enfin, dans le cadre d'un nouveau partenariat national Anact/Opcalim signé en cours d'année, l'Aract décline un projet régional qui donne lieu à un conventionnement à hauteur de 19 500 €.

En ce qui concerne les charges :

- Des ajustements ont été faits au regard de la consommation actuelle sur plusieurs postes (exemple les autres achats : fournitures, edf, ...).
- L'augmentation significative du poste « rémunération intermédiaires et honoraires » intègre la mission du consultant extérieur pour appui à l'organisation de l'Aract décidée en cours d'année.
- Le poste « déplacements, missions et réceptions » a été maintenu à la même hauteur, cependant il peut varier significativement sur les mois restants.
- Les charges de personnel intègrent les mouvements sur l'ensemble de l'année (départ de Madame LE TOUCHE, nomination de Madame FREUNDLIEB, arrivées décalées dans le temps des CDD).
- La baisse significative du poste « dépenses de formation » (-7 000 €) vient principalement d'une formation envisagée par Madame LE TOUCHE pour Madame DELORME suite à ses nouvelles fonctions de communication qui sera décalée sur 2018.

Le suivi budgétaire présenté ce jour fait apparaître un excédent de 29 706 €.

## Point sur l'avancement de l'activité 2017 (voir présentation jointe)

Madame FREUNDLIEB présente le bilan intermédiaire. En préambule, elle précise que le programme d'activité 2017 comportait en début d'année 51 actions rendant aux financeurs et aux partenaires de l'Aract la lisibilité d'ensemble très difficile. Pour pallier cela, elle a regroupé les différents sujets en 6 grands axes :

- qualité de vie au travail et performance
- relations de travail
- favoriser la culture de prévention primaire
- égalité des chances
- performance et innovation
- mutations du travail et compétences.

Au 31 août 2017, 55 % de l'activité sont réalisés, la contribution réseau atteint 58 %. Au 31 décembre 2017, la programmation 2017 devrait être concrétisée à hauteur de 90 %.

Les actions menées par l'Aract Centre-Val de Loire sont principalement financées par le CPER (Directe et Conseil Régional) et l'Anact. Cependant, ces fonds n'assurent pas le fonctionnement de l'association dans sa globalité. Il est nécessaire de rechercher des financements complémentaires qui se déclinent sous trois formes :

- le co-financement : fonds reçus d'acteurs nationaux (Opcalim, Mildeca, FPSPP, Education Nationale) en lien avec les partenariats nationaux développés par l'Anact et déclinés en région par l'Aract ou d'acteurs régionaux (ARS)
- le financement externe régional : via la DRDFE et le FSE
- le financement d'entreprise : GPS, formation, accompagnement.



Le développement des partenariats nationaux avait quelque peu « agacé » les partenaires financeurs lors des derniers Comités d'Orientation, ces derniers soulignant l'importance de l'ancrage régional. Madame FREUNDLIEB informe le Conseil d'Administration qu'elle présentera dorénavant, lors des prochaines réunions avec les financeurs, les partenariats nationaux comme des co-financements. En effet, les actions menées dans ces projets bénéficient avant tout aux entreprises et acteurs régionaux.

Madame FREUNDLIEB présente ensuite, en détail, les 6 axes (se reporter à la présentation jointe).

**Axe qualité de vie au travail :** toutes les actions prévues seront réalisées à l'exception de la formation « Itinéraire QVT » déjà évoquée par Madame DELORME lors de la présentation du budget. Madame FREUNDLIEB précise qu'aujourd'hui, en région Centre-Val de Loire, peu de personnes parlent ou décrivent la QVT telle qu'elle est inscrite dans l'ANI. La QVT vue par les partenaires sociaux pourrait être un enjeu fort en 2018-2019.

**Axe relation de travail :** le dispositif Areso est peu utilisé aujourd'hui. L'Aract a reçu trois sollicitations d'entreprise mais aucune n'a donné son accord pour poursuivre l'action. Aucun café discutant n'a été organisé à ce jour. En accord avec le Conseil, décision est prise d'annuler ces réunions sur 2017. Appui CPRI : cette action n'a pas débuté, les CPRI n'étant pas à ce jour mises en place. Dessine-moi le travail : il s'agit de temps d'échanges entre jeunes et chefs d'entreprise sur les relations de travail. Toutes les rencontres auront lieu d'ici à la fin de l'année.

**Axe culture de prévention primaire :** Madame FREUNDLIEB informe le Conseil qu'elle a décidé, faute de demande réelle, d'annuler l'action avec la branche de l'ameublement. En ce qui concerne les actions relatives à la prévention des TMS, rien n'a été fait en 2017. Le club n'est plus réuni depuis fin 2015 et la capitalisation n'a pas débuté. Madame FREUNDLIEB souhaite soumettre au Conseil d'Administration le devenir de ces projets car il n'est pas possible de maintenir le club constitué d'une quinzaine d'entreprise sous sa forme actuelle. Pour répondre aux différentes questions et suggestions des Administrateurs, Madame FREUNDLIEB précise que la Carsat n'est pas intéressée pour reprendre l'animation du club. Elle se rapprochera des services de la Médecine du travail pour leur soumettre cette proposition. Les Administrateurs relèvent qu'il aurait fallu dès le départ de l'action prévoir un objectif d'émancipation des différents acteurs du club et une capitalisation au fil de l'eau et non pas in fine. Madame FREUNDLIEB souligne que l'action « ambassadeurs QVT » a intégré ces deux derniers points évoqués dès sa mise en place. En tout état de cause, si aucun partenaire ne veut reprendre le club, ce dernier sera arrêté. L'action de capitalisation est d'ores et déjà annulée.

**Axe égalité des chances :** le projet égalité professionnelle est réalisé. L'action sur la conciliation des temps dans le secteur de la propreté est très intéressante car elle a été initiée via les donneurs d'ordres.

**Axe performance et innovation :** sur l'action « industrie du futur », les accompagnements d'entreprise sont à ce jour peu nombreux. Cependant, l'Aract a fortement contribué à l'appui auprès du Conseil Régional et à l'animation des divers groupes de travail. En ce qui concerne le numérique, l'association est déjà en appui méthodologique auprès de la Direccte. Madame FREUNDLIEB informe les Administrateurs qu'elle a confié à Monsieur MBADINGA (Chargé de Mission) une étude préalable intégrant deux actions : une analyse consistant à contacter ou rencontrer tous les acteurs relais régionaux qui travaillent sur le sujet afin de dresser un panorama des actions développées et un focal sur l'impact du numérique dans les métiers des SSII et d'un secteur traditionnel, par exemple la boulangerie. Cette pré-étude pourrait aider l'Aract à se positionner en 2018.

**Axe mutation du travail et compétences :** les actions seront réalisées sur 2017. L'objectif « valoriser le travail dans son rôle formatif, intégratif et inclusif » interroge les Administrateurs et tout particulièrement le dernier terme pour lequel l'interprétation diverge. Ils demandent à la Directrice de revoir la terminologie de cet objectif.

En conclusion de cette présentation, Madame FREUNDLIEB informe le Conseil qu'elle souhaiterait modifier la gestion de la programmation et proposer aux partenaires financeurs d'établir un programme d'activité sur 2 ans, avec des axes plus ciblés sur les objectifs attendus, facilitant ainsi la capitalisation et permettant construire le transfert.

Pour cela, elle devra mettre en place avec l'équipe une capitalisation plus coopérative. L'ambition de cette nouvelle « organisation-planification » est de rendre visible et lisible l'Aract comme agitateur d'idées et qu'elle soit la référence en matière d'amélioration des conditions de travail.

Monsieur OUDIANE relève que le terme « agitateur » est connoté négativement. Il propose de le remplacer par « promoteur ». Le Conseil d'Administration approuve cette suggestion.

## Pistes de programmation 2018

Plusieurs pistes ont été évoquées lors de la présentation de l'activité 2017. L'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration portera essentiellement sur ce sujet.

Le Comité d'Orientation et le Conseil d'Administrateur prévus le 05 octobre 2017 ayant été annulés suite à la nouvelle organisation de l'Aract, il est nécessaire de planifier dès maintenant le report de ces deux réunions.

Après étude des différents agendas, le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 20 novembre 2017 à l'Aract. Suite aux échanges entre les Administrateurs qui ont précédé cette séance, une nouvelle organisation est actée :

- de 14 H 00 à 14 H 15 (réunion du Bureau)
- de 14 H 15 à 14 H 30 (réunion entre Administrateurs)
- de 14 H 30 à 16 H 30 (Conseil d'Administration).

Cette nouvelle organisation sera effective dès le Conseil du 20 novembre 2017.

Madame FREUNDLIEB contacte Monsieur MERIAUX pour qu'il présente, à la prochaine séance, le projet du COP2.

En ce qui concerne le Comité d'Orientation (CO), plusieurs dates sont mises en option : le 05 février 2018, le 09 février 2018 et le 13 février 2018. Pour répondre favorablement à la demande de Monsieur FOURNIER du Conseil Régional qui est davantage disponible l'après-midi, l'organisation habituelle est changée : le Comité d'Orientation aura lieu l'après-midi et le Conseil d'Administration le matin. Ces dates seront proposées aux financeurs.

Pour clore le sujet de la programmation et des actions de l'Aract, le Président demande aux Administrateurs et à leur organisation de transmettre, dans un souci de transparence, leurs sollicitations d'intervention interne de l'Aract directement à Madame FREUNDLIEB et non plus via les Chargés de Mission. Cette dernière les présentera ensuite au Conseil afin qu'il en ait préalablement connaissance.

## Questions diverses

**Formation des Administrateurs :** Madame FREUNDLIEB relance auprès de l'Anact la demande du Conseil d'Administration de bénéficier en région d'une journée de séminaire dédiée à l'ensemble des Administrateurs.

**Semaine pour la Qualité de Vie au Travail :** elle aura lieu du 09 au 13 octobre 2017. En Région Centre-Val de Loire une réunion dans le cadre du dispositif « faire école : comment former les managers de demain à la prise en compte des conditions de travail ? » va être organisée. De plus, un partenariat avec la Fabrique Spinoza avait été initié par Madame LE TOUCHE relatif à une manifestation régionale le 12 octobre 2017 toute la journée. Au regard du pré-programme établi, l'Aract avait demandé à orienter davantage cette journée sur la qualité de vie au travail au lieu du bonheur au travail. A la lecture du programme finalisé, Madame FREUNDLIEB s'est aperçue que la sollicitation de l'Aract n'avait pas été prise en compte. Elle a donc revu, avec la Fabrique Spinoza, la participation de l'Aract à cette manifestation. L'Association interviendra seulement l'après-midi dédiée à la qualité de vie au travail. Les Administrateurs souhaitant participer sont invités à se faire connaître auprès de l'Aract qui gèrera les inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président.

## Prochaines réunions statutaires 2017

- 20 novembre 2017 à l'Aract :
  - 14 H 00 - 14 H 15 Réunion du Bureau
  - 14 H 15 - 14 H 30 Réunion entre Administrateurs
  - 14 h 30 - 16 H 30 Conseil d'Administration
- Options : 05 février 2018, 09 février 2018, 13 février 2018 : Matin Conseil d'Administration – après-midi Comité d'Orientation (lieux à déterminer ultérieurement).

